Belvaux/Sanem, le 22 février 2024

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 12 février 2024, réf N° **3/23/0026,** la société

**Perrard Development SA**

a eu l'autorisation relative **au chantier d'excavation autre que la roche et excavation de terres polluées à Belvaux, boulevard des Lumières, 11.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **22 février 2024 au 02 avril 2024 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, échevine

La secrétaire,

Manon Greven